



Le créole casamançais : vitalité et conscience linguistique

Noël Bernard BIAGUI

Chargé de recherche CAMES

Centre de Linguistique Appliquée de Dakar

Université Cheikh Anta Diop de Dakar

biaguinoelbernard@yahoo.fr / noelbernard.biagui@ucad.edu.sn

Résumé. *Ethnologue* (2005) estime à 7106 le nombre de langue dans le monde. Si certaines de ces langues sont bien connues, d'autres par contre le sont moins. Cette diversité linguistique, importante pour l'humanité, est selon les statistiques rapportées par l'UNESCO (2003) en danger du fait de la mort des langues. La réalité est qu'aucun continent, ni aucune langue ne sont à l'abri de ce phénomène de disparition de langues.

Cependant, le degré de menace varie. Les langues n'ayant pas un grand nombre de locuteurs par exemple ou n'étant pas suffisamment décrites sont davantage exposées. Le créole casamançais est, selon l'affirmation précédente, potentiellement en danger ; d'où l'objectif dans cette étude est d'examiner le degré de vitalité du créole casamançais. L'atteinte de ce but de recherche passe par l'observation de la conscience linguistique du créole au Sénégal.

Mots-clés : Conscience linguistique, vitalité, langue en danger, langue vernaculaire.

Casamance Creole: vitality and linguistic awareness

Abstract. *Ethnologue* (2005) estimates the number of languages in the world at 7106. While some of these languages are well known, others are less so. This linguistic diversity, important for humanity, is according to statistics reported by UNESCO (2003) in danger due to the death of languages. The reality is that no continent or language is immune to this phenomenon of the disappearance of languages. However, the degree of threat varies. Languages that do not have a large number of speakers, for example, or that are not sufficiently described are more exposed. Casamance Creole is, according to the previous statement, potentially in danger; hence the objective in this analysis to examine the degree of vitality of the latter. The achievement of this research goal requires the observation of the linguistic awareness of Creole in Senegal.

Keywords: Linguistic awareness, vitality, endangered language, vernacular.

Introduction

Le linguiste français Claude Hagège (2000) dans son ouvrage intitulé *Halte à la mort des langues*, estime, pour sa part, qu'une langue disparaît « tous les quinze jours », c'est-à-dire 25 annuellement. Autrement dit, à ce rythme, si rien n'est fait, le monde aura perdu dans un siècle la moitié de son patrimoine linguistique, et sans doute davantage à cause de l'accélération due aux moyens de communication.

En 1645, un premier groupe de colons (qui comprenait probablement des Africains créolophones) en provenance de Cachéu fonde la ville de Ziguinchor sur un lieu appartenant à l'origine à un clan baïnounck (Roche 2000:23-25). Cet évènement peut être considéré comme le début du créole casamançais. Depuis ses débuts (à savoir la fondation de Ziguinchor en 1645), le créole casamançais a été la langue privilégiée des africains catholiques et en particulier ceux appartenant à un groupe ethnique spécifique, les Baynunk, vivant principalement en Basse-Casamance et au nord de la Guinée-Bissau. En 1886, les Portugais ont remis Ziguinchor à la France (en échange d'Ingoré en Guinée-Bissau). Depuis cette date, le créole casamançais s'est donc développé indépendamment de l'influence du portugais, contrairement aux autres variétés continentales contemporaines du groupe CPAO (toutes parlées en Guinée-Bissau).

En ce qui concerne la phylogénétique, le créole casamançais fait partie de la famille des Créoles à base Portugaise de l'Afrique de l'Ouest (CPAO), qui constitue un parler d'un ensemble inter-dialectal comprenant le créole des îles du Cap-Vert, de Guinée Bissau et de Casamance. On n'a pas pour autant atteint la limite de la division dialectale puisque le créole de Guinée comprend lui-même plusieurs parlers : Bissau, Cacheu, Géba, Farim... (Doneux & Rougé, 1988:2) ; celui de Casamance en créole urbain et rural (Biagui, 2012:1-2) ; alors que celui du Cap-Vert est divisible en deux aires dialectales : Barlavento (Iles-Au-Vent) et Sotavento (Iles-Sous-le-Vent) (Quint, 2000a:9). Chaque entité peut présenter un ou plusieurs parlers à l'intérieur d'une même aire dialectale.

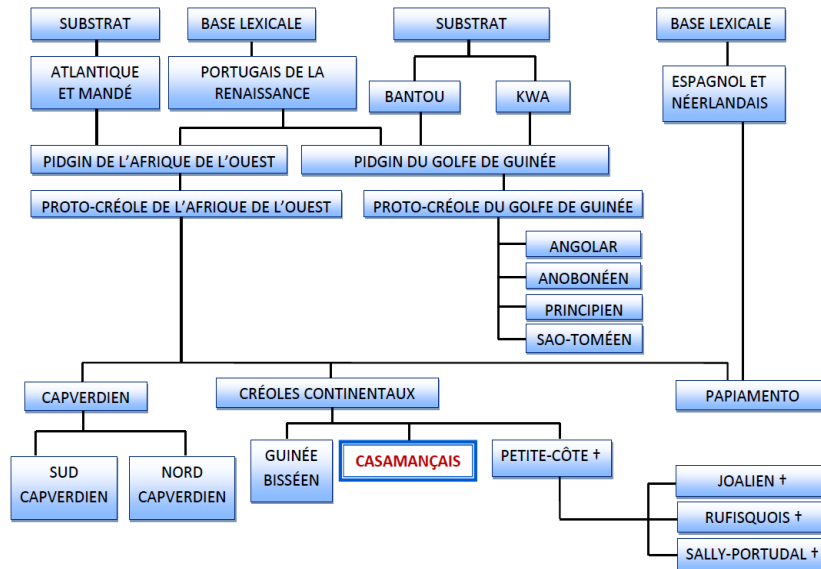


Figure 1 : Classification des Créoles afro-portugais

Le constat ayant fait sur le net recul du créole casamançais en milieu urbain comme en milieu rural, à travers l'observation et l'analyse des données recueillies sur le terrain. La réflexion menée dans cette étude a pour objectif de s'interroger sur le profil des locuteurs du créole casamançais d'aujourd'hui ; les contextes dans lesquels ils parlent la langue ; et d'essayer de comprendre pourquoi certaines personnes ne parlent-elles plus ou presque pas la langue et comment est généralement perçu son emploi.

Le présent article est consacré à l'évaluation de la vitalité du créole casamançais par l'analyse des conditions sociolinguistiques de son usage contemporain. Notre approche s'inspire du cadre méthodologique classique des études concernant la vitalité des langues en danger, qui en général se basent sur la technique du questionnaire et de la biographie linguistique du modèle UNESCO (2003)¹ qui constitue un cadre de référence communément partagé et utilisé pour sonder la vitalité linguistique d'une langue.

1. Le créole casamançais, une langue peu connue au Sénégal

Né du contact entre les Portugais et les populations de la côte ouest-africaine vers le XV^{ème} siècle, le Créole Casamançais est appelé aussi *kriyol* « créole » ou *liNgu kristoN* « langue chrétienne ». Il est parlé dans la région de Ziguinchor, province sénégalaise de la Casamance.

¹ Le questionnaire d'évaluation sur la vitalité des langues en danger de l'UNESCO est issu d'un programme d'aide à la promotion des langues comme instruments d'éducation et de culture. C'est le résultat d'un travail collaboratif qui a réuni des linguistes, spécialistes de langues en danger, plusieurs fois entre 2002-2003. Ce questionnaire est disponible sur le site : <http://www.unesco.org/culture/ich/doc/src/00120-EN.pdf>.

Au Sénégal, certains linguistes ne considèrent pas le créole casamançais comme une langue sénégalaise à part entière. Il en est ainsi de Cissé (2005:102) qui, après avoir listé quelques langues locales, mentionne : « Sont aussi présents sur le territoire sénégalais l'arabe classique et le créole portugais de Casamance ». Quelquefois, ce créole est confondu avec le créole de Guinée Bissau comme c'est le cas dans la thèse de Bassène (2007:5) et de Ngom (1999:136). La raison en est qu'étant donné que la Casamance est frontalière avec la Guinée-Bissau, pays lusophone où un créole afro-portugais, le guinée-bisséen, est parlé et que le créole de Casamance (également à base lexicale portugaise) est pratiqué dans un pays francophone, le Sénégal, ce dernier aurait été importé par les Guinéens en Casamance.

Ces spécialistes des langues atlantiques devraient savoir que le créole casamançais est probablement né avec la création de la ville de Ziguinchor en 1645 (Roche, 1976 :23-25) il y'a de cela plus de cinq siècles ; et qu'il continu de faire son bonhomme de chemin jusqu'aujourd'hui. Cet idiome, a été aussi, avant les indépendances, la principale langue véhiculaire dans le port et sur les marchés de la ville de Ziguinchor. Il bénéficiait d'un statut élevé de langue de prestige et connaissait une augmentation régulière du nombre de ses locuteurs (Châtaignier, 1963:53). Son statut de langue véhiculaire a commencé à s'estomper lorsque l'Etat du Sénégal a accédé à l'indépendance, avec l'afflux continu de populations wolophones provenant du nord du pays. Le wolof a progressivement remplacé le créole casamançais comme langue véhiculaire principale à Ziguinchor.

2. Le créole casamançais, une langue en danger

Bien que la plupart des sources, généralement fondées sur Châtaignier (1963:54), donnent un chiffre de plus de 50.000 locuteurs (qui pourrait bien avoir été exact dans les années 1960), ce nombre est probablement beaucoup moins élevé aujourd'hui. Selon nos propres estimations, le nombre de locuteurs natifs ne dépasse pas 10.000 personnes, mais le nombre total de locuteurs (incluant les utilisateurs de langue seconde) pourrait être beaucoup plus élevé, peut-être 20.000 personnes ou plus (Biagui, 2017:19). Constitué en créole urbain et rural (Biagui, 2012:1-2), parmi ses locuteurs, seulement 2/5^{ème} à peine vivent en zone rurale. En dehors des activités traditionnelles comme la riziculture, la pêche et la cueillette du vin de palme, il n'y a pas d'autres activités qui occupent les jeunes. Ceci a pour conséquence directe l'exode des jeunes principalement vers les villes de Ziguinchor et de Dakar. Le second motif de déplacement des jeunes est lié au besoin de scolarisation. En effet, jusqu'en début des années 2000, il n'existait pas de collège dans la communauté rurale d'Adéane et Niaguis. Après l'école primaire, les jeunes enfants étaient obligés de quitter leur famille afin de

poursuivre leur scolarité, la plupart du temps à Ziguinchor. Ainsi, pour trouver des locuteurs monolingues, il faut chercher dans les deux générations extrêmes. Il s'agit essentiellement des vieilles personnes (celles nées avant les années 30) et des jeunes enfants âgés de moins de 12 ans. A l'exception de ces tranches d'âge, tous les locuteurs sont multilingues.

Le reste des locuteurs, c'est-à-dire les 3/5^{ème} vivent principalement à Ziguinchor et Dakar mais aussi dans les autres régions du pays ; ceci généralement pour des raisons professionnelles ou de scolarité. Or dans ces villes, le contexte linguistique se présente très différemment. D'un environnement presque monolingue, le jeune créolophone né en campagne (zone rurale) passe à un environnement cosmopolite et multilingue. Afin de mieux s'intégrer dans cet environnement, il doit se mettre à l'apprentissage du wolof langue véhiculaire² parlé par 80% des sénégalais et très souvent du français. Le français ayant le statut de langue officielle au Sénégal, même s'il n'est parlé que par une petite partie de la population (18%). C'est la langue utilisée dans l'administration. Loin de constituer de simples outils de communication, le français et le wolof se trouvent être des langues de prestige. Leur maîtrise offre à leurs locuteurs une intégration facile dans le milieu citadin, mais aussi un soi-disant prestige dans la communauté d'origine. Ainsi, pour ne pas paraître ridicule ou être en reste, l'apprentissage de ces deux langues devient pour le jeune nouveau citadin créolophone plus qu'un besoin de communication. L'utilisation du créole dans certaines conditions, non seulement peut paraître dévalorisante, mais peut susciter aussi, par son incompréhension, des réactions plus ou moins choquantes. Pour les créolophones nés dans ces villes ou simplement en dehors des campagnes rurales, l'utilisation de leur langue, si elle est avérée, se limite au cadre du cercle familial. Beaucoup parmi ces jeunes n'ont pas pour langue maternelle le créole. Celui-ci est généralement remplacé soit par le wolof, soit par le français, soit par la langue dominante de la localité par exemple le diola à Ziguinchor, le pulaar à Kolda, le mandingue à Sédhiou etc.). Pour ceux qui ont eu la chance d'avoir le créole pour langue maternelle, on constate souvent que la langue est utilisée par les jeunes générations uniquement pour la communication avec les parents.

² Pour Louis-Jean Calvet (1996 : 40-41), une langue véhiculaire est une langue utilisée pour la communication entre locuteurs ou groupes de locuteurs qui n'ont pas la même première langue. Cette langue peut être celle de l'un des protagonistes, une tierce langue, ou une langue créée. Le processus de véhicularisation d'une langue est à la fois fonctionnel et formel. Sur le plan fonctionnel, la langue véhiculaire augmente le nombre de ses locuteurs car en plus de ses locuteurs natifs, elle acquiert des locuteurs seconds. Elle élargit aussi son espace géographique en s'étendant partiellement ou entièrement sur les aires linguistiques précédemment réservées aux langues voisines. Du même fait elle augmente ses fonctions sociales par l'acquisition de la fonction véhiculaire. Sur le plan formel, la langue véhiculaire se modifie considérablement.

Conscients de leur statut minoritaire, et donc du fait que leur langue est réservée au milieu familial, les locuteurs créolophones s'adaptent tout de suite à l'environnement et à leurs interlocuteurs et ont tendance à adopter les langues de ceux avec qui ils cohabitent (Diolas et Mandingues plus majoritaires), puis à devenir des vecteurs d'expansion du wolof en l'utilisant dans des situations de plus en plus nombreuses (à l'école, au marché, dans des rencontres sportive et culturelle...). La combinaison de tous ces facteurs révèle non seulement une perte progressive des us et coutumes, mais aussi et surtout un recul de la langue.

3. La vitalité du créole casamançais

L'un des facteurs permettant de jauger le dynamisme d'une langue est le nombre de ses locuteurs. En outre, la connaissance qu'a la population d'un pays au sujet d'une langue donnée peut être mesurée. L'avantage d'une telle démarche est d'avoir un premier regard sur le degré de pénétration d'un idiome dans un environnement plurilingue. Cette stratégie permet d'évaluer les informations dont disposent les populations sur la situation linguistique du pays. Ainsi, l'on serait en partie susceptible de donner une interprétation plus adaptée du degré de vitalité des langues en présence. Selon les estimations de Fatou B. Niang-Camara, (2010:15-6), démographe à l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal, en basant sur le RGPH de 2002, a pu démontré dans son Rapport de recherche de l'ODSEF (2010:41) que le nombre de locuteurs natifs considérant le créole casamançais comme première langue est de 4.648 personnes, mais le nombre total de locuteurs incluant les utilisateurs de langue seconde est beaucoup plus élevé et est estimé à 11.483 personnes soit un total de 16.131 locuteurs créolophones.

RGPH_2002						
Langues parlées	1 ^{ère} langue		2 ^{ème} langue		Total	
	Effectif f	%	Effectif f	%	Effectif f	%
Baynuk	8 212	0,08	1 831	0,02	10 043	0,1
Badiaranké	3 844	0,04	276	0	4 120	0,04
Balante	56 190	0,57	7 524	0,08	63 714	0,65
Bambara	78 274	0,79	28 206	0,29	106 480	1,08
Bassari	9 405	0,1	581	0,01	9 986	0,11
Bédick	2 586	0,03	63	0	2 649	0,03
Coniagui	3 151	0,03	223	0	3 374	0,03
Créole	4 648	0,05	11 483	0,12	16 131	0,17
Diakhanké	29 874	0,3	2 604	0,03	32 478	0,33
Dialonké	7 044	0,07	388	0	7 432	0,07

Diola	363 988	3,69	49 865	0,51	413 853	4,2
Fula	847	0,01	125	0	972	0,01
Khassonké	1 274	0,01	898	0,01	2 172	0,02
Laobé	5 433	0,06	1 350	0,01	6 783	0,07
Malinké	31 126	0,32	3 800	0,04	34 926	0,36
Mancagne	25 442	0,26	2 446	0,02	27 888	0,28
Manding	363 391	3,69	153 522	1,56	516 913	5,25
Manjaag	69 424	0,7	6 841	0,07	76 265	0,77
Maure	39 004	0,4	12 808	0,13	51 812	0,53
Peul	514 391	5,22	69 371	0,7	583 762	5,92
Pulaar	1 733 203	17,58	156 410	1,59	1 889 613	19,17
Sarakholé	29 183	0,3	6 629	0,07	35 812	0,37
Sérère	1 123 592	11,4	125 634	1,27	1 249 226	12,67
Socé	38 178	0,39	12 943	0,13	51 121	0,52
Soninké	97 104	0,98	12 869	0,13	109 973	1,11
Soussou	2 777	0,03	1 386	0,01	4 163	0,04
Tandanké	466	0	179	0	645	0
Toucouleur	113 556	1,15	33 409	0,34	146 965	1,49
Wolof	4 962 185	50,33	2 174 631	22,06	7 136 816	72,39
Autres langues sénégalaises	3 689	0,04	1 267	0,01	4 956	0,05
Anglais	3 069	0,03	5 982	0,06	9 051	0,09
	8 444	0,09	32 453	0,33	40 897	0,42
Français	59 605	0,6	864 756	8,77	924 361	9,37
Portugais	7 032	0,07	3 080	0,03	10 112	0,1
Autres langues étrangères	42 558	0,43	10 636	0,11	53 194	0,54
Manquant/ Total	22 988	0,23	3 796 469	38,51	3 819 457	38,74
Total/pas de 2e langue	9 858 482	100	6 062 013	61,49	15 920 495	
Total			9 858 482	100	9 858 482	

Tableau 1 : Répartition des langues parlées au Sénégal en 2002

Le créole casamançais, dont les locuteurs représentent environ 0,17 % du taux de répartition de la population selon la 1^{ère} et la 2^{ème} langues couramment parlées dans les années 2002, serait-il donc en danger ? Pour le vérifier, nous prendrons comme principale outil d'analyse, Le questionnaire d'évaluation sur la vitalité des langues en danger de l'UNESCO (2003) d'une part, et, en présentant de manière succincte les modèles d'évaluation de la vitalité d'une langue proposés par Baumann (1980) ; Fishman (1966) et Krauss (2007) d'autre part.

4. Critères d'évaluation de la vitalité d'une langue

4.1. Le modèle d'évaluation de Baumann

Dans son Guide : *To issues in Indian language Retention* (1980), Baumann Concernant l'évaluation de la vitalité des langues nord-amérindiennes minorées, identifie cinq situations :

- 1-« florissante »,
- 2-« durable »,
- 3- « en déclin »,
- 4-« en phase terminale »,
- 5- « éteinte » et,

Cinq stratégies de maintien ou de remédiation correspondantes :

- a-« prévention »,
- b-« expansion »,
- c-« renforcement »,
- d-« restauration » et,
- e- « revitalisation ».

Cependant, les degrés de vitalité linguistique qu'il prend en compte sont purement qualitatifs, et issus de la seule observation des langues indiennes des Etats-Unis, à la situation desquelles son ouvrage est consacré.

4.2. Les modèles d'évaluation de Fishman et Krauss

Ils ont élaboré des modes d'évaluation de la vitalité linguistique prenant notamment en compte la démographie, le statut et la transmission intergénérationnelle. Krauss (2007) propose d'évaluer la vitalité d'une langue sur une échelle allant de « hors de danger » à « éteinte » en passant par « stable » et « en déclin », principalement en fonction de la transmission inter générationnelle. Dans son bref article, l'auteur propose une échelle d'évaluation similaire à celle de Baumann, même s'il mentionne le cas de plusieurs langues, ainsi que la variété des contextes d'usage. Il avance ainsi qu'une langue peut se perpétuer si au moins elle reste parlée à la maison, mais qu'en dessous de 10.000 locuteurs en nombre absolu, elle est nécessairement en danger.

Les modèles de Krauss comme de Baumann négligent néanmoins le rôle des interactions avec les autres langues et les facteurs sociaux qui ne sont pas directement linguistiques, tels que la perception des autres communautés ou encore le rôle de la religion.

Quant à Fishman (1966), son modèle était avant tout conçu pour l'évaluation prédictive de la vitalité des langues des minorités immigrées aux Etats-Unis. Son *recueil sur le maintien de langues européennes de migrants dans le*

contexte anglophone des Etats-Unis montre le rôle que des facteurs environnementaux variés jouent dans le devenir des langues d'origine des migrants. Il mentionne ainsi, selon les langues et les régions concernées, l'état de l'économie et l'accessibilité de l'emploi, la variété des communautés linguistiques en inter action, l'accès à l'éducation, ainsi que le rôle des institutions religieuses.

4.3. Le modèle d'évaluation de l'UNESCO

Les critères que le rapport *Vitalité et disparition des langues* rendu par le groupe spécial d'experts sur les langues en danger réunis par la Section du patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2003, sont au nombre de 9 pour l'évaluation de la vitalité d'une langue (voir figure 2 ci-dessous).

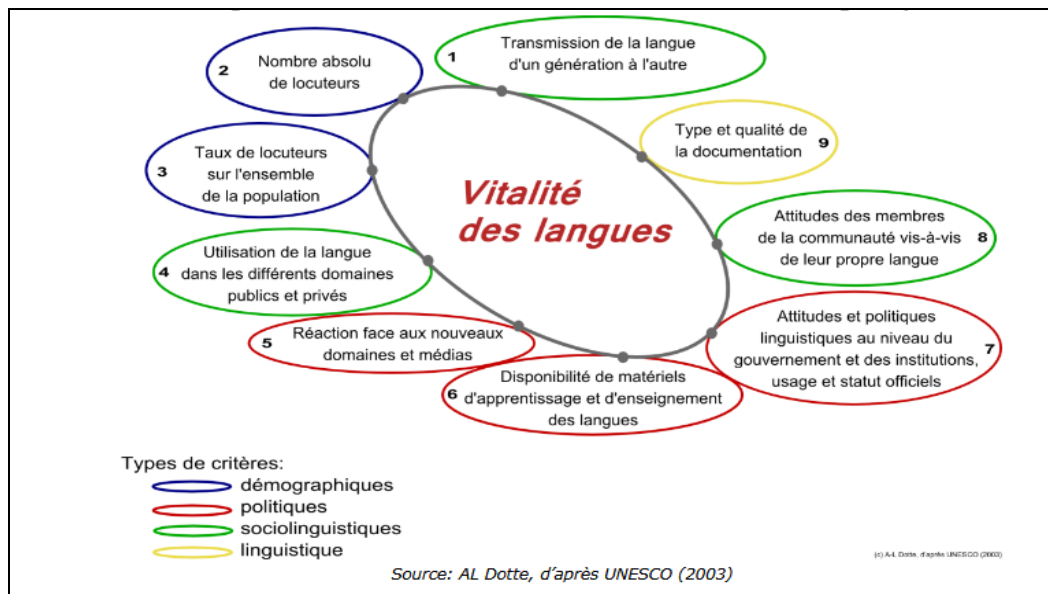


Figure 2 : Les 9 critères UNESCO de l'évaluation de la vitalité linguistique

La grille d'évaluation développée en 2003 par l'UNESCO constitue depuis un cadre de référence communément partagé et utilisé par les linguistes de terrain, et les experts des réalités locales. Ce questionnaire prend en considération neuf principaux critères à la fois démographiques, politiques, sociolinguistiques et linguistiques. Les réponses attribuées pour une langue en particulier permettent de la situer sur une échelle de vitalité allant de 5 (« sûre ») à 0 (« éteinte »). Les trois premiers critères de cette taxinomie concernent le nombre de locuteurs, leur répartition générationnelle ainsi que leur poids statistique par rapport à l'ensemble de la population. Les critères 4 et 7 décryptent où et comment la langue est parlée. Ils prennent en compte les domaines d'usage au plan individuel, ainsi qu'institutionnel, pour savoir où la langue est autorisée,

encouragée, interdite ou en concurrence avec une autre langue. Le critère 8 identifie la manière dont la langue est perçue au sein de la communauté, de sa sensibilité en faveur de l'emploi de la langue, ou au contraire, de son indifférence. Enfin, les critères 5, 6 et 9 font référence à la production, soit de matériels didactiques (grammaires, dictionnaires, documents éducatifs et scolaires), productions médiatiques et littéraires.

Pour sonder la vitalité linguistique du créole casamançais, nous prendrons comme modèle d'analyse les neuf critères UNESCO qui présentent l'intérêt de couvrir un très large panel d'informations, à la fois objectives (enseignement, domaines d'usage...) et subjectives (attitudes linguistiques des locuteurs et des institutions...). Parmi ces 9 critères nous pouvons citer :

- La transmission de la langue d'une génération à l'autre

Ce premier critère constitue la base du processus d'évaluation du degré de vitalité d'une langue. Il fait en général l'état des lieux de l'usage de la langue au sein des catégories d'âge et au niveau des domaines sociaux. Chaque degré est affecté d'un niveau allant de 5 à 0 :

Degré de vitalité	Niveau	Nombre de locuteurs
SÛRE	5	La langue est en usage dans toutes les tranches d'âge, y compris chez les enfants.
PRECAIRE	4	La langue est parlée par quelques enfants dans tous les domaines et par tous les enfants dans des domaines restreints
EN DANGER	3	La langue est surtout utilisée par la génération des parents et leurs ascendants.
SERIEUSEMENT EN DANGER	2	La langue est surtout utilisée par la génération des grands-parents et leurs ascendants.
EN SITUATION CRITIQUE	1	La langue est connue d'un très petit nombre de locuteurs de la génération des arrières grands-parents.
ETEINTE	0	Il ne reste plus aucun locuteur.

Tableau 2 : Évaluation de la transmission absolue de locuteurs

- Le nombre absolu de locuteurs

Cette variable permet de jauger de la vulnérabilité ou du dynamisme d'une langue par le nombre de sa population. En effet, il existe une corrélation entre le nombre de locuteurs d'une langue et sa vitalité. Une langue possédant une grande communauté de locuteurs aura plus de dynamisme qu'une autre avec des locuteurs en nombre réduit. La première catégorie de locuteurs aura tendance à phagocyter la seconde. La conséquence sera la disparition de l'usage des langues à faible population.

- Le taux de locuteurs sur l'ensemble de la population de référence

Ce critère concourt à mieux cerner le précédent. À partir du nombre potentiel de locuteurs d'une langue donnée, il est déduit par observation, une estimation du nombre de locuteurs la pratiquant effectivement. Le degré de vitalité est également associé ici à des niveaux allant de 5 à 0 :

Degré de vitalité	Côte	Taux de locuteurs sur l'ensemble de la population de référence
SÛRE	5	Tout le monde parle la langue.
PRECAIRE	4	Presque tout le monde parle la langue.
EN DANGER	3	La langue est parlée par la majorité de la population.
SERIEUSEMENT EN DANGER	2	La langue est parlée par une minorité.
EN SITUATION CRITIQUE	1	Un très petit nombre de personnes parle la langue.
ETEINTE	0	Plus personne ne parle la langue.

Tableau 3 : Évaluation du taux de locuteurs sur l'ensemble de la population de référence

- L'utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés

À travers l'observation des domaines et des lieux où une langue est utilisée, de même que les fonctions qui lui sont attribuées, la qualification de la vitalité linguistique est fixée :

Degré de vitalité	Niveau	Domaine et fonction
USAGE UNIVERSEL	5	La langue est utilisée dans tous les domaines et pour toutes les fonctions.
PARITE MULTILINGUE	4	Deux ou plusieurs langues peuvent être utilisées dans la plupart des domaines sociaux et des fonctions ; la langue ancestrale est rarement employée dans le domaine public.
DOMAINES EN DECLIN	3	La langue ancestrale est utilisée en famille et investie de nombreuses fonctions, mais la langue dominante commence à pénétrer dans le domaine familial.
DOMAINES EXTREMEMENT LIMITES	1	La langue est réservée à des domaines très restreints et très peu de fonctions.
ETEINTE	0	L'usage de la langue a disparu dans tous les domaines

Tableau 4 : Évaluation de l'utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés.

- La réaction face aux nouveaux domaines et médias

La technique et la technologie sont en perpétuelle évolution. Les langues de façon générale sont appelées à nommer de nouveau référent. Le rôle de ce cinquième critère est d'évaluer le degré d'adaptation terminologique des langues conséquemment aux innovations scientifiques en général :

Degré de vitalité	Niveau	<i>Nouveaux domaines et médias acceptés par une langue</i>
DYNAMIQUE	5	La langue est utilisée dans tous les nouveaux domaines.
SOLIDE/ACTIVE	4	La langue est utilisée dans presque les nouveaux domaines.
RECEPTIVE	3	La langue est utilisée dans beaucoup de nouveaux domaines.
ADAPTABLE	2	La langue est utilisée dans quelques nouveaux domaines.
MINIMALE	1	La langue n'est utilisée que dans quelques nouveaux domaines.
INACTIVE	0	La langue n'est utilisée dans aucun nouveau domaine.

Tableau 5 : *Evaluation de la réaction d'une langue face aux nouveaux domaines et médias.*

- Les matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues

Les langues à tradition orale sont plus menacées d'extinction que celles ayant développé la pratique de l'écriture. Par tradition orale, il faut comprendre les langues dont la communication est majoritairement et essentiellement faite au niveau vocal. Ces langues n'ont généralement pas d'alphabet, encore moins de règles grammaticales établies. Quand elles l'ont, la question de leur vulgarisation se pose. Ce sixième critère permet d'évaluer dans une certaine mesure le degré de leur description et de leur utilisation comme médium d'enseignement :

Niveau	<i>Accessibilité des matériels écrits</i>
5	Il existe une solide tradition de l'orthographe, de la lecture et de l'écriture, aussi bien dans le domaine de la fiction, le réel et les médias de tous les jours. La langue est utilisée dans l'administration et l'éducation.
4	Il y a des matériels écrits et, à l'école, les enfants apprennent à lire et écrire dans la langue. La pratique écrite de la langue n'entre pas dans le domaine administratif.
3	Il y a des matériels écrits et les enfants peuvent être exposés aux pratiques écrites à l'école. Il n'y a pas de presse écrite qui pourrait encourager l'alphabétisation.
2	Il y a des matériels écrits, mais ils ne servent qu'à quelques membres de la communauté ; pour les autres, ils ont éventuellement une valeur symbolique. L'apprentissage de l'écriture et la lecture dans la langue ne figure pas au programme scolaire.
1	La communauté connaît les règles d'orthographe et quelques matériels sont en cours de fabrication.
0	La communauté ne possède aucune orthographe.

Tableau 6 : *Évaluation de l'existence de matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues*

Outre ces six critères d'évaluation du degré de vitalité d'une langue présentés ci-dessus, on en note trois autres. Ces derniers sont qualifiés de secondaires.

4.4. Les critères secondaires d'évaluation de la vitalité d'une langue

Le but principal de ces critères dit secondaires est l'observation d'une part des attitudes et politiques linguistiques vis-à-vis d'une langue donnée. D'autre part, il s'agit de l'examen de l'urgence de la documentation d'une langue évaluée.

- Les attitudes et politiques linguistiques au niveau du gouvernement et des institutions/usages et statuts officiels

L'attitude d'un État, relativement aux langues dans un contexte plurilingue, a une incidence sur la vitalité de celles-ci. En général, une langue ayant le titre officiel ou à un degré moindre, national présente plus d'assurance quant à son dynamisme. À l'opposé, la non protection des langues à travers des politiques linguistiques de description, documentation, promotion... conduira indéniablement à leur mort anticipée :

Degré de soutien	Niveau	<i>Attitude de l'Etat vis-à-vis des langues</i>
SOUTIEN EGALITAIRE	5	Toutes les langues sont protégées.
SOUTIEN DIFFERENCIE	4	Les langues minoritaires sont essentiellement protégées dans le domaine privé. L'usage de la langue dominée est prestigieux.
ASSIMILATION PASSIVE	3	Il n'existe aucune politique explicite concernant les langues minoritaires ; l'usage de la langue dominante prévaut dans le domaine public.
ASSIMILATION ACTIVE	2	Le gouvernement encourage l'assimilation à la langue dominante. Les langues minoritaires ne bénéficient d'aucune protection.
ASSIMILATION FORCEE	1	Seule la langue dominante a un statut officiel, les autres idiomes n'étant ni reconnus, ni protégés.
INTERDICTION	0	L'usage des langues minoritaires est interdit.

Tableau 7 : Évaluation des attitudes et politiques linguistiques

- L'attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue

Les locuteurs d'origine d'une langue développent consciemment ou non une opinion au sujet de leur langue. Ce regard sur leur langue est influencé par les rapports entretenus avec les autres idiomes dans un environnement plurilingue. En réalité, ces représentations des locuteurs ont un impact sur la vitalité de leur langue :

Niveau	<i>Attitudes des membres de la communauté vis-à-vis de leur langue.</i>
5	L'ensemble de la communauté est attaché à sa langue et souhaite en voir la promotion.
4	La majorité du groupe est favorable au maintien de la langue.

3	Une grande partie de la communauté est favorable au maintien de la langue, beaucoup d'autres y sont indifférents, voire prêts au transfert linguistique.
2	Quelques-uns sont favorables au maintien de la langue, d'autres sont indifférents ou favorables au transfert.
1	Seul un petit nombre est favorable au maintien de la langue ; la majorité du groupe est indifférente ou favorable au transfert.
0	Personne ne se sent concerné par la disparition de la langue, tous préfèrent employer la langue dominante.

Tableau 8 : Évaluation de l'attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue.

- Le type et la qualité de la documentation

La description d'une langue est une étape cruciale à sa documentation, donc à sa pérennisation. En effet, l'établissement de règles de grammaire, d'une orthographe facilitent l'usage de la langue dans l'enseignement soit comme médium soit comme matière. L'état des lieux sur la question de la documentation au niveau d'une langue donnée constitue la dernière étape de la méthodologie d'évaluation de sa vitalité :

Nature de la documentation	Niveau	Documentation linguistique
EXCELLENTE	5	Il y a des grammaires et des dictionnaires complets, des textes intégraux et une diffusion permanente de matériels linguistiques. Il existe de nombreux documents audiovisuels annotés d'excellente qualité.
BONNE	4	Il existe au moins une bonne grammaire quelques dictionnaires, des textes, une littérature et une presse quotidienne ; les documents audiovisuels annotés sont convenables et de bonne qualité.
ASSEZ BONNE	3	On peut trouver une bonne grammaire, quelques dictionnaires et des textes, mais pas de presse quotidienne ; il existe des documents audiovisuels, mais leur qualité ou leur niveau d'annotation est variable.
FRAGMENTAIRE	2	Il y a quelques règles grammaticales, un lexique et des textes utiles dans le cadre d'une recherche linguistique limitée, mais leur couverture est insuffisante. Il peut y avoir des enregistrements son/image de qualité variable avec ou sans aucune annotation.
INSUFFISANTE	1	Il n'existe que quelques règles grammaticales, un vocabulaire restreint et des textes fragmentaires. Les documents audiovisuels sont inexistantes, inexploitable ou totalement dépourvus d'annotations.
INEXISTANTE	0	Il n'existe aucun support.

Tableau 9 : Évaluation du type et de la qualité de la documentation d'une langue.

L'ensemble des critères méthodologique et théorique d'évaluation du degré de vitalité d'une langue étant présenté, appliquons-les au créole casamançais dans la suite de cette analyse.

5. Résultats

La transmission du créole casamançais d'une génération à une autre est une réalité avérée. La langue est utilisée aussi bien par les personnes âgées que par les jeunes et même les enfants. On peut donc affirmer qu'on a affaire à une langue « SÛRE » (Cf. Tableau 1 : Niveau 1).

Dans son Rapport de recherche de l'ODSEF (2010:41p.), Niang-Camara, en se focalisant sur le RGPH de 2002, a pu démontré que le nombre de locuteurs natifs considérant le créole casamançais comme première langue est de 4.648, mais le nombre total de locuteurs incluant les utilisateurs de langue seconde est beaucoup plus élevé et est estimé à 11.483 personnes soit un total de 16.131 locuteurs créolophones. Ces locuteurs appartiennent à plusieurs groupes ethniques casamançais (surtout Baïnouncks mais aussi Manjacques et Mancagnes), généralement de religion catholique, qui utilisent encore le créole casamançais comme langue véhiculaire entre chrétiens (d'où la dénomination de « langue chrétienne », *lingu kristonj*). De nombreux locuteurs du créole casamançais vivent dans d'autres régions du Sénégal. La région de Dakar abrite la plus importante communauté (environs 2500 locuteurs). Or on sait bien que l'une des pires situations pour une langue numériquement faible, c'est l'éparpillement de ses locuteurs sur de vastes étendues de territoire dominées par une langue majoritaire. La dispersion géographique peut alors être fatale parce qu'elle contribue à réduire les forces de résistance à la langue dominante. En somme, l'exode rural affaiblit les langues minoritaires qui perdent alors leur résistance. Il ne faut jamais oublier qu'une langue ne vit bien que lorsqu'elle est fortement concentrée sur un territoire bien défini. La plupart des locuteurs du créole casamançais parlent aussi, et souvent couramment, le wolof (la principale langue véhiculaire du Sénégal), beaucoup ont une assez bonne connaissance du français (la langue officielle du Sénégal), et un bon nombre maîtrise une ou plusieurs autres langues africaines (surtout le baïnounck, le diola, le mandingue, le mancagne ou le manjacque).

En dépit de ce nombre restreint de locuteurs environ 20.000 (Biagui, 2017:19) par rapport à l'ensemble de la population nationale estimée aujourd'hui à 17.715.694 selon les projections de l'ANSD (ANSD/MEFP- Juillet 2015), le taux de locuteurs pratiquant effectivement le créole 0,17%, laisse apparaître que le créole casamançais est une langue « SERIEUSEMENT EN DANGER » (Cf. Tableau 2 : Côte 2).

L'utilisation du créole dans les différents domaines sociaux est « EXTREMEMENT LIMITÉ » (Cf. Tableau 3 : Niveau 1). Le dynamisme de cette

langue n'est pas avéré car présentant un usage limité. Aujourd'hui encore, bien que le créole casamançais soit la langue maternelle de beaucoup d'enfants en milieu rural comme ceux de mon village de Sindone ainsi que d'autres villages voisins Niaguis, Fanda, Adéane et Koundjoundou, il ne jouit d'aucun statut dans les écoles où ces enfants vont étudier. Il n'est pas non plus reconnu dans l'administration sénégalaise et n'est pas utilisé dans l'affichage public. Sa présence dans les médias est réduite à une vingtaine de minutes de temps d'antenne par semaine à la RTS 4 (Radio Télévision Sénégal) de Ziguinchor (Cf. Tableau 4 : niveau 1). C'est une langue qui a des locuteurs mais qui n'a pas de reconnaissance au niveau national (ou même local).

Le créole, à l'instar d'un grand nombre de langues locales, est peu réactif face aux nouveaux domaines et médias. Ces langues, ont généralement recours à l'emprunt lexical pour la dénomination des terminologies nouvelles de ces secteurs d'activités. On peut conclure que le créole est « INACTIF », référence faite à ces domaines nouveaux.

Une autre limite qu'exprime le créole dans l'évaluation de sa vitalité est son déficit en matériels d'apprentissage et d'enseignement (Cf. Tableau 5 : niveau 0). La langue n'est dotée pour l'heure d'aucun alphabet encore moins d'une orthographe officielle. À cela s'ajoute le fait qu'il n'est pas codifié, ce qui rend impossible son utilisation dans l'enseignement. Cependant, c'est une langue écrite depuis maintenant plusieurs décennies du fait de son adoption par les premiers missionnaires chrétiens (catholiques) durant leur séjour en Casamance. Au Sénégal, toute langue locale non codifiée à ce jour est considérée comme une langue vernaculaire. C'est une langue dont le statut est moins important que les autres dans la politique linguistique sénégalaise. Ceci pourrait être dû au fait que l'État n'a pas développé des moyens d'accompagnement pour ces langues vernaculaires à l'instar des autres dites « nationales ».

Au Sénégal, seul le français jouit du statut de langue officielle. Les langues locales à faible taux de locuteurs en particulier, ne bénéficient pas d'un statut particulier de protection. Cet état des choses conduit à une situation d'« ASSIMILATION FORCÉE ». Nonobstant ces faits, nous constatons que la communauté créolophone agit dans le sens de la promotion de sa langue. Quant au type et à la qualité de la documentation, le créole dispose présentement d'une description phonologique et grammaticale et d'un lexique qui demande à être renforcé. Pour nous résumer, le créole a une documentation « FRAGMENTAIRE » (Cf. Tableau 8 : niveau 2).

Le créole a été passé au crible des neuf critères d'évaluation du degré de vitalité de langue. Les résultats obtenus dans cette enquête sont résumés dans le tableau suivant :

Critères	Résultats obtenus	Niveau	Appréciation
1	Transmission de la langue d'une génération à l'autre.	5	Sûre
2	Le nombre de locuteurs.	2	4648 en 1 ^{ère} Lgue en 2002
3	Le taux de locuteurs sur l'ensemble de la population de référence.	4	Précaire (0,17) en 2002
4	L'utilisation de la langue dans les différents domaines publics et privés.	5	Usage universel
5	La réaction face aux nouveaux domaines.	0	Inactive
6	Les matériels d'apprentissage et d'enseignement des langues.	0	Aucune orthographe.
7	Les attitudes et politiques linguistiques au niveau du gouvernement et des institutions	3	Assimilation forcée
8	L'attitude des membres de la communauté vis-à-vis de leur propre langue.	5	Sûre
9	Le type et la qualité de la documentation.	4	Fragmentaire

Tableau 10: Évaluation du degré de vitalité créole

L'évaluation étant faite, les résultats étant connus, l'analyse et l'interprétation de ces données aideront à tirer une conclusion en synchronie, quant au degré du dynamisme du créole casamançais.

6. Discussion

Le créole casamançais est loin d'avoir pour évaluation le degré de vitalité « SÛRE ». L'on ne peut cependant pas le classer dans la catégorie de langue « morte ». La raison première est que cette langue est effectivement pratiquée en synchronie. Les résultats de l'évaluation obtenus au niveau des critères 2, 4, 5, 6, 7 et 9 (cf. tableau 10) placent le créole en position défavorable, quant à son dynamisme. Le nombre 4.648 locuteurs créolophones en lui-même ne constitue pas un élément capital pour juger du dynamisme de la langue (cf. tableau 1). Mais, en l'associant à d'autres facteurs, cet idiome présente les caractères d'une langue en situation vitale précaire. Le nombre actuel de la population créolophone ne coïncide pas forcément avec celui des locuteurs effectifs de la langue.

La réaction de ces derniers face aux nouveaux domaines et médias n'est pas faite pour améliorer la situation. Cette réaction se justifie. En effet, c'est un exercice peu aisé pour une langue X, n'étant pas à l'origine de la création d'un concept et/ou d'un outil d'une langue Y, de créer un terme nouveau pour lui faire référence. L'usage, généralement de mise, est l'emprunt de la nouvelle terminologie de la langue X à la langue Y. La langue emprunteuse n'aura pour toute difficulté, si c'en est une, d'adapter ce terme nouveau au phonétisme de sa propre langue. De plus en plus, des communautés linguistiques, pour éviter la

stratégie de l'emprunt, tendent à travers des organismes désignés à cet effet de créer des mots pour nommer ces concepts venus d'ailleurs. Tel est le cas de la communauté francophone au Canada. À l'image de cette communauté linguistique, le créole casamançais à l'instar des autres langues locales peut se doter de telles institutions pour réagir aux nouveaux domaines. L'hégémonie du français, langue officielle et du wolof langue véhiculaire pratiquée par 80% de la population au Sénégal, sont un danger certain à la survie des langues locales à faible taux de locuteurs et sans statut particulier. La solution à cette question réside dans l'établissement d'une politique linguistique explicite des gouvernants en vue de la promotion de ces dernières. L'autre fait est le retard que le créole casamançais semble montrer au niveau de la documentation, des matériels d'apprentissages et d'enseignements. Cependant, parmi toutes les faiblesses liées à la vitalité du créole casamançais, le retard de la documentation peut être rapidement comblé par l'entreprise davantage de travaux sur ce parler. C'est ce que nous avons commencé depuis quelques années.

Cet état des lieux, quelque peu alarmant quant au statut vital du créole casamançais, est équilibré par le décryptage des évaluations des critères 1 et 4. Le créole casamançais est dynamique. Il est transmis de génération en génération. Les enfants, les jeunes, les adultes et les vieux communiquent à partir de cet idiome. La volonté exprimée par les locuteurs pris individuellement au sujet de la promotion de leur langue rassure. À tout prendre, le qualificatif « PRECAIRE » découlant des résultats de l'évaluation du critère 3 semble le plus approprié pour définir la vitalité en synchronie du créole casamançais. Affirmer donc que le créole casamançais n'est pas une langue en danger est une chance pour la diversité culturelle et linguistique au Sénégal. Cependant, ceci doit être pris avec beaucoup de lucidité ; car la vulnérabilité de cette langue, en raison de faits sociodémographiques, est indéniable.

Conclusion

Porter un regard critique sur la situation sociolinguistique du créole casamançais au Sénégal a constitué la trame de cet article. Il en ressort que le créole casamançais est une langue, qui est peu documentée et disposant de peu de matériels linguistiques transcrits, traduits ou analysés.

À cela s'ajoute le fait qu'il n'est pas codifié, ce qui rend impossible son utilisation dans l'enseignement. Au Sénégal, toute langue locale non codifiée à ce jour est considérée comme une langue vernaculaire. C'est une langue dont le statut est moins important que les autres dans la politique linguistique sénégalaise. Les résultats de l'enquête relative à l'évaluation de son degré de vitalité, permettent d'affirmer que le créole n'est pas en danger d'extinction. Il est plutôt en situation précaire, c'est-à-dire « vulnérable ».

Abréviations

- RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
ODSEF : Observatoire Démographique et Statistique de l'Espace Francophone
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CPAO : Créoles à base Portugaise de l'Afrique de l'Ouest
MEFP : Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan
RTS : Radio Télévision Sénégal

Références Bibliographiques

- BASSENE Alain Christian, 2007, *Morphosyntaxe du jóola banjal, langue atlantique du Sénégal*. W. Moehlig and B. Heine (eds), Cologne, Köppe, 304 p.
- BAUMAN James, 1980, *A guide to issues in Indian language retention*, Center for Applied Linguistics, Washington D.C., 76 p.
- BIAGUI Noël Bernard, 2017, *Description générale du créole afro-portugais de Ziguinchor (Sénégal)*. Paris: KARTHALA , 394p.
- CHATAIGNER Abel, (1963). « Le créole portugais du Sénégal : Observations et textes. » In : *Journal of African languages*. Paris: Vol. 2, Part 1, pp. 44-71.
- CISSE Mamadou, (2005). « Langues, Etat et société au Sénégal. » In *Revue électronique internationale de sciences du langage. Sudlangues* n° 5. ISSN : 08517215 : pp. 99-133.
- DOTTE Anne-Laure, (2008). « Etude des procédés de création lexicale pour une revitalisation des langues d'Océanie. » Mémoire de Master 1 Recherche, Université Paris IV -Sorbonne.
- FISHMAN Joshua, 1991, *Reversing Language Shift: Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*. Clevedon : Multilingual Matters.
- HAGEGE Claude, 2000, *Halte à la mort des langues*, Paris, Odile Jacob.
- KRAUSS Michael, (2000). « Preliminary Suggestions for Classification and Terminology for Degrees of Language Endangerment. » (cf. Brenzinger 2000.)
- KRAUSS Michael, (2007). « Classification and terminology for degrees of language endangerment. » In BRENZINGER M. (éd.) 2007, *Language Diversity Endangered*, Berlinn, Mouton.

- NGOM Fallou, (1999). « A Sociolinguistic Profile of the Senegalese Speech Community. » In *Studies in the Linguistic Sciences*, édité par Peter Laserson & Helmer H. Antonsen, 29: 16. Urbana-Champaign: University of Illinois.
- NIANG-CAMARA Fatou Bintou, 2010, *Dynamique des langues locales et de la langue française au Sénégal en 1988 et 2002*, Québec, Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone / Université Laval, Rapport de recherche de l'ODSEF, 41 p.
- QUINT Nicolas, 2000a, *Grammaire de la Langue Cap-Verdienne*. Paris : L'Harmattan.
- ROCHE Christian, 2000, *Histoire de la Casamance : conquête et résistance 1850-1920*. Paris: Karthala.
- ROUGÉ Jean-Loius, 1988a, *En apprenant le créole à Bissau ou Ziguinchor*. Paris : L'Harmattan.
- UNESCO, 2003, *Vitalité et disparition des langues*. Paris.